



## **ARRÊTÉ**

### **fixant la liste des biens susceptibles d'être présumés sans maître des communes du département de la Charente**

La préfète de la Charente  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier de la légion d'honneur

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1123-1 et L1123-4;

**Vu** les articles 539 et 713 du code civil ;

**Vu** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 72 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes de l'État dans le département ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**Vu** les listes communales des immeubles satisfaisant aux conditions prévues à l'alinéa 3 de l'article L 1123-1 du CG3P établies par la direction départementale des finances publiques de la Charente et reçues en préfecture le 09 mars 2022 ;

**Considérant** qu'il convient d'arrêter la liste de ces immeubles ;

**Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,**

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les parcelles dont la liste est annexée sont présumées sans maître. Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié aux maires de chaque commune figurant dans la liste en annexe .

**Article 3 :** le maire de chaque commune concernée devra publier et afficher le présent arrêté pendant une durée de six mois consécutifs et, s'il y a lieu, le notifier aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu. Une notification est également adressée, si l'immeuble est habité ou exploité, à l'habitant ou à l'exploitant ainsi qu'au tiers qui a acquitté les taxes foncières ;

**Article 4 :** Le maire de chaque commune concernée devra signaler au représentant de l'État dans le département si, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées, un propriétaire a été identifié ou s'est fait connaître, le maire se verra notifier un arrêté de présomption de bien sans maître qui autorisera le conseil municipal à incorporer, par délibération prise dans un nouveau délai de six mois, ce bien dans le domaine communal.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la sous-préfète de Confolens, le sous-préfet de Cognac, le directeur départemental des finances publiques de la Charente et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 Mars 2022

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Nathalie VALLEIX

# **ANNEXE**

**à l'arrêté préfectoral fixant la liste communale des biens dits « sans maître » au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques pour l'année 2022**



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
7	ALLOUE		A	580
7	ALLOUE		F	508
7	ALLOUE		F	726



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
12	ANGEAC-CHAMPAGNE		H	488



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
13	ANGEAC-CHARENTE		C	1111



Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
25	BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE		ZB	114
25	BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE		ZM	125



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
27	BARBEZIERES		ZC	77
27	BARBEZIERES		ZC	95
27	BARBEZIERES		ZD	66



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
29	BARDENAC		ZL	2



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
32	BASSAC		E	458
32	BASSAC		E	504
32	BASSAC		E	540
32	BASSAC		E	630



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
204	BELLEVIGNE	417	A	701



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
38	BENEST		B	412
38	BENEST		D	256
38	BENEST		E	177



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
44	BIOUSSAC		ZC	5



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
60	BREVILLE		AK	6



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
71	CHABRAC		B	99



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
83	CHARME		YH	82



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
85	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE		G	179



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
86	CHASSENON		C	655



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
87	CHASSIECQ		B	146



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
98	LA CHEVRERIE		A	135



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
102	COGNAC		AB	76
102	COGNAC		BS	90
102	COGNAC		BS	118



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
110	COURCOME	410	ZD	138



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
122	EBREON		ZA	26



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
128	EPENEDE		ZD	44



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
132	ETAGNAC		B	161



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
297	GRAVES-SAINT-AMANT		ZA	87



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
167	JARNAC		AB	9



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
171	JUILLAC-LE-COQ		ZA	17



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
186	LIGNIERES-SONNEVILLE		A	562



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
194	LUPSAULT		ZA	130
194	LUPSAULT		ZA	131



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
206	MANSLE		A	189
206	MANSLE		A	190
206	MANSLE		A	203
206	MANSLE		A	204
206	MANSLE		B	48
206	MANSLE		B	102
206	MANSLE		B	104
206	MANSLE		B	447
206	MANSLE		B	572
206	MANSLE		B	662
206	MANSLE		B	990



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
218	MESNAC		A	4



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
224	MONTMERAC		G	674
224	MONTMERAC		G	676



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
233	MOSNAC		ZD	58
233	MOSNAC		ZD	59



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
243	NERCILLAC		E	325



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
248	ORADOUR		AH	276



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
261	LES PINS		ZM	26
261	LES PINS		ZP	1



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
276	REIGNAC		ZH	31



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		A	494
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		A	578
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		A	580
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		A	590
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		B	639
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		B	735
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		B	736
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		B	896
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		C	82
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		C	122
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		C	131
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		C	352
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		D	29
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		D	31
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		D	472
361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN		ZP	5



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
304	SAINT-BRICE		AC	173
304	SAINT-BRICE		AC	195
304	SAINT-BRICE		AC	198
304	SAINT-BRICE		AP	136
304	SAINT-BRICE		AP	143
304	SAINT-BRICE		AP	166
304	SAINT-BRICE		AP	402
304	SAINT-BRICE		AP	403



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L. 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
307	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE		ZB	8
307	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE		ZE	2



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
308	SAINT-CLAUD		D	266



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
317	SAINT-FRAIGNE		B	119
317	SAINT-FRAIGNE		B	128
317	SAINT-FRAIGNE		C	60
317	SAINT-FRAIGNE		G	81
317	SAINT-FRAIGNE		G	153
317	SAINT-FRAIGNE		G	343
317	SAINT-FRAIGNE		G	527
317	SAINT-FRAIGNE		H	150
317	SAINT-FRAIGNE		H	341
317	SAINT-FRAIGNE		H	359
317	SAINT-FRAIGNE		YE	17
317	SAINT-FRAIGNE		YI	67
317	SAINT-FRAIGNE		YI	90
317	SAINT-FRAIGNE		YN	2
317	SAINT-FRAIGNE		YN	84
317	SAINT-FRAIGNE		ZV	98



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
345	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE		ZA	5



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
352	SAINT-SIMON		ZE	34



**Parcelles présumées sans maître**  
 au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AI	107
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AI	257
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AN	74
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AO	712
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AR	181
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	130
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	138
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	140
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	194
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	195
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	252
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	262
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	264
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	266
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	267
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	292
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	294
355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC		AS	308



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
381	THEIL-RABIER		ZD	48



**Parcelles présumées sans maître**  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
396	VENTOUSE		ZA	41



**Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques**

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01/01/2021. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

<b>Code Commune</b>	<b>Nom Commune</b>	<b>Préfixe de section cadastrale</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro de plan</b>
397	VERDILLE		ZB	44
397	VERDILLE		ZH	21
397	VERDILLE		ZH	22
397	VERDILLE		ZN	17
397	VERDILLE		ZN	54

